



BOURSE AUX JOUETS

N° Déposant

...

Nom Prénom

Adresse.....

Tél. : / / / / ou / / / /

Mail :@.....

Code	Désignation	Prix
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		
J		
K		
L		
M		
N		
O		

Règlement de la bourse aux jouets :

- Chaque déposant devra s'acquitter de la carte d'adhérent d'un montant de 8 € 50 valable pour l'année civile ;
- Un maximum de 15 jouets par déposant ;
- Chaque article devra être en bon état, propre et complet ;
- Tous les articles devront être répertoriés sur la liste fournie et décrits de manière la plus détaillée possible ;
- Chaque article sera évalué, codé devant et avec l'accord du déposant ;
- Malgré la vigilance du Centre Social, certains articles mis en vente peuvent présenter des défauts. Après paiement, aucun article ne pourra être échangé ou remboursé ;
- Le Centre Social se réserve le droit de refuser certains articles et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ;
- Le Centre Social rétrocède aux déposants 90 % du montant de leurs ventes.

TOTAL VENTES

% CSR

A REVERSER